



Comité Départemental de Cyclotourisme de la Haute Garonne

CAHIER DES CHARGES D'UNE MANIFESTATION CYCLOTOURISTE

PLACEE SOUS L'EGIDE DU CODEP 31

PREAMBULE

Toute organisation est tenue de respecter la charte qualité des randonnées route et VTT de la FFCT, ainsi que le règlement type fédéral des organisations cyclotourisme en France, validé le 9/11/2007 par le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports.

Le présent cahier des charges à pour but de préciser les modalités pratiques à mettre en œuvre pour toutes les manifestations Cyclotouristes placées sous l'égide du CODEP 31.

1- RANDONNEE

1.1-Accueil

La banderole de la FFCT sera obligatoirement déployée à l'extérieur du local de la permanence.

L'accueil doit être ouvert au plus tard à 8H00 et jusqu'à 16H00 pour les circuits sur la journée

L'inscription se fait sur présentation de la licence. Une carte de route nominative comprenant le règlement sera remise au participant au moment de son inscription.

Les circuits, le règlement et les tarifs seront affichés à la permanence.

1.2- Circuits - balisage

Sauf pour les brevets, il est fortement recommandé de proposer 4 circuits.

- circuit le plus court (15 à 45 Km)*
- circuit de 60 à 70 Km*
- circuit de 80 à 90 Km*
- circuit sur la journée de 120 Km et plus.*

NB : le circuit sur la journée peut ne pas être balisé en dehors des points de séparation et de jonction avec les autres circuits sous réserve que :

- une carte de route précise soit fournie à chaque participant*
- cette particularité soit clairement affichée à l'accueil ainsi que sur la carte de route.*

Il est particulièrement recommandé d'utiliser le matériel de fléchage fourni par le CODEP qui devra être retiré après la fin de la randonnée afin d'éviter toute pollution visuelle.

1.3- Frais d'engagement

Adhérent(e) FFCT : L'inscription et le ravitaillement sont gratuits pour les adhérents FFCT et les jeunes de moins de 18 ans non licenciés

Non adhérent : Un droit d'engagement sera demandé par le club organisateur

Une participation demi-tarif pourra être proposée aux licenciés d'autres fédérations.

1.4- Ravitaillement type

A l'accueil : Une collation légère (boisson chaude pendant la période hivernale et au-delà si le temps est frais) et quelques biscuits, si un ravitaillement est prévu sur les circuits.

Sur les circuits, autres que le plus court, en quantité suffisante des aliments tels que : fruits secs, chocolat, pain et confiture, pain d'épice, biscuits secs, fruits frais boissons rafraîchissantes (eau, sirop)

A l'arrivée : Une boisson fraîche et un pot de l'amitié, précédé ou non d'une remise de récompense, devront être proposés

2- CONCENTRATION

2.1- Accueil

La banderole de la FFCT sera obligatoirement déployée à l'extérieur du local de la permanence.

L'accueil doit être ouvert, au plus-tard, de 9H00 à 12H30 pour les concentrations matinales.

Le libre choix est laissé au club organisateur pour les concentrations sur la journée

L'inscription se fait à l'entrée de l'accueil pour les licenciés et non licenciés.

2.2- Frais d'engagement

La participation est gratuite pour les licenciés

2.3- Ravitaillement type

Une collation légère (boisson chaude pendant la période hivernale et au-delà si le temps est frais) et quelques biscuits.

3- AIDES DU CODEP 31

Afin d'aider les clubs organisateurs, le CODEP attribue, pour chaque manifestation inscrite au challenge ou non, une subvention suivant le barème ci-après :

3.1. Randonnées balisées (avec ravitaillement sur circuit)

- moins de 100 participants : 120€
- de 100 à 199 participants : 160€
- de 200 à 299 participants : 190€
- plus de 299 participants : 220€

3.2. Randonnées balisées (sans ravitaillement sur circuit)

120€, quel que soit le nombre de participants => ramenés à 100 €

3.3. Concentration :

70€, quel que soit le nombre de participants

Toulouse, le 19 novembre 2022